

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
Arrondissement de MONTAUBAN
CANTON DE MONCLAR-DE-QUERCY

Le Maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la Mairie le 2019 et transmis au contrôle de légalité le 2019.

Nombre :
de conseillers en exercice : 15
de présents : 8
de votants : 9

COMMUNE DE GENEVRIERES

PROCÈS VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

du 07 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Catherine DARRIGAN, Maire, avec pour ordre du jour :

- N° 1) Garantie d'emprunt réaménagement Lignes de Prêt*
- N° 2) Propositions de la Mutuelle Générale de Prévoyance pour la Prévoyance Maintien de Salaire – Contrat collectif*
- N° 3) Devis étude du projet extension réseau collecte eaux usées – tranche optionnelle*
- N° 4) Demande de prêt de salle des fêtes à titre gracieux*
- N° 5) Questions diverses.*

Étaient présents tous les membres du Conseil Municipal
Sauf

***Membre(s) excusé(s) :** Leila Malgouyre, Maxime Loupias, Jean François Clause (pouvoir donné à M.Escalette), Caroline Crestian,*

***Membre(s) absent(s) :** M. PESSATO Matthieu, Séverine Jacques, Jocelyne Paga.*

*Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil; **Mme Rigaud Marion** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.*

DELIB N° 20191107D65 *N° 1) 7-3-3-0-0 – Finances locales- Emprunts – Garanties d'emprunts- Garantie d'emprunt réaménagement Lignes de Prêt*

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales;
Vu l'article 2298 du Code civil;

Vu le Contrat de Prêt N° 1306559 en annexe signé entre l'OPH Tarn-et-Garonne Habitat, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et consignations;

DELIBERE

Article 1 : L'assemblée délibérante de Genebrières accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 9.996,43€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°1306559 constitué d'une Ligne de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Interventions et débats:

Voix pour :	9	À l'unanimité
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

N° 2) 9-1-0 - [Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des communes – Propositions de la Mutuelle Générale de Prévoyance pour la Prévoyance Maintien de Salaire](#)

En 2012, la collectivité a fait le choix de participer, dans le domaine de la prévoyance, au financement des contrats et règlements labellisés à hauteur de 100€ par agent par an. Simultanément, la même année, les agents titulaires de la collectivité ont souscrit à la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT).

Aujourd'hui, la Mutuelle Générale de Prévoyance (MGP) propose aux agents de la collectivité des taux de garanties bien plus avantageux que ceux de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT).

Mme le maire propose de donner son accord à la MGP pour diffusion des garanties labellisées éligibles au titre de la participation employeur.

Ainsi, les agents qui le peuvent et qui le veulent, pourront dès le 1^{er} janvier 2020 souscrire auprès de la MGP avec des garanties labellisées éligibles à la participation employeur.

Interventions et débats:

Voix pour :	9	À l'unanimité
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

N° 3) 9-1-0 - Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des communes – Devis étude du projet extension réseau collecte eaux usées – tranche optionnelle

Le Maire rappelle aux membres du conseil le projet de topographie et d'extension du réseau de collecte des eaux usées et présente à l'assemblée le devis proposé par ETEN Environnement, notamment la tranche optionnelle comprenant l'étude du projet d'extension pour un montant de 4.584€ HT pour un montant estimatif des travaux de 95.500€ HT.

N° 4) 7-5-1 – Finances locales – Divers- Régies – Demande de prêt de salle des fêtes à titre gracieux

Le Maire expose à l'assemblée qu'il a été fait la demande par quelqu'un d'extérieur à la commune d'utiliser la salle des fêtes à titre gracieux pour une manifestation musicale.

Le Conseil Municipal, après délibération, **décide** à l'unanimité :

- De ne pas accorder la gratuité de la salle des fêtes pour des personnes extérieures à la commune en vue d'une manifestation.

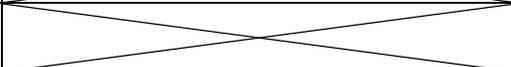
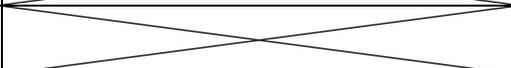
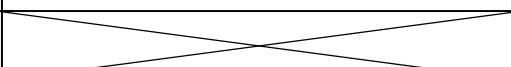
Interventions et débats :

Voix pour :	0	A l'unanimité
Voix contre :	9	MM
Abstentions :	0	MM

N° 5) Questions diverses.

- ✚ Remise des prix Villes et Villages fleuris 2019 => Jean Marie
- ✚ Composition du futur conseil communautaire
- ✚ Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle - Baisse de dotation
- ✚ SAFER – Promesse unilatérale d'achat

Liste d'émargement des membres du Conseil Municipal - réunion du 07 novembre 2019.

<i>Nom – Prénom</i>	<i>Signature</i>
<i>Mme Catherine DARRIGAN</i>	
<i>Mme Marion RIGAUD</i>	
<i>M. Pascal ESCALETTE</i>	
<i>Mme Nadine PIDOFF</i>	
<i>M. Laurent CLERIN</i>	
<i>M. Matthieu PESSATO</i>	
<i>Mme Séverine JACQUES</i>	
<i>M. Maxime LOUPIAS</i>	
<i>M. Jean-Marie MOREIRA</i>	
<i>M. Pierre DESQUINES</i>	
<i>Mme Caroline CRESTIAN</i>	
<i>Mme Anne-Sophie SACHOT</i>	
<i>Mme Leila MALGOUYRES</i>	
<i>M. Jean-François CLAUSSE</i>	
<i>Mme Jocelyne PAGA</i>	